

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE
BEAUCE**

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2021

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Société de Développement de Beauce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Développement de Beauce (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

L'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

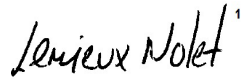
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Lemieux Nolet

Saint-Georges (Québec)
Le 23 mars 2022

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A123677

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Produits		
Revenus de placements	13 459 \$	12 532 \$
Perte sur la cession de placements	-	(14 225)
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	7 067	20 537
	20 526	18 844
Charges		
Honoraires professionnels	1 129	1 075
Droits d'immatriculation	36	35
	1 165	1 110
Excédent des produits sur les charges	19 361 \$	17 734 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	467 779 \$	450 045 \$
Excédent des produits sur les charges	19 361	17 734
Solde à la fin de l'exercice	487 140 \$	467 779 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État de la situation financière

31 décembre 2021

	2021	2020
Actif		
Parts de fonds communs de placement	493 776 \$	473 251 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 3)	6 636 \$	5 472 \$
Actif net		
Non affecté	487 140	467 779
	493 776 \$	473 251 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	19 361 \$	17 734 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	(7 067)	(20 537)
Perte sur la cession de placements	-	14 225
	12 294	11 422
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Créditeurs	1 164	1 110
	13 458	12 532
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(13 458)	(467 578)
Encaissement de placements	-	438 226
	(13 458)	(29 352)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	(16 820)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	16 820
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

Notes complémentaires

31 décembre 2021

1. **Forme juridique et objectifs de l'entité**

L'entité, constituée le 18 septembre 1986 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

2. **Méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Contrôle de l'organisme

L'organisme est contrôlé par le Conseil Économique de Beauce puisque que son conseil d'administration participe à l'élaboration des politiques de l'organisme et a la capacité d'influencer quant au contenu de ses politiques. L'organisme n'est pas consolidé dans les états financiers du Conseil Économique de Beauce.

Comptabilisation des produits

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

Notes complémentaires

31 décembre 2021

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Créditeurs

	2021	2020
Frais courus	1 035 \$	1 035 \$
Montant dû au Conseil Économique de Beauce	5 601	4 437
	6 636 \$	5 472 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

Notes complémentaires

31 décembre 2021

4. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposée au risque de prix autre en raison des titres cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.